



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG

Question écrite n° 40373

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la contribution sociale généralisée sur les revenus des capitaux mobiliers et les revenus fonciers. De nombreux contribuables souhaitent, comme pour l'impôt sur les revenus, pouvoir s'acquitter mensuellement de cette taxe. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère sur cette question.

Texte de la réponse

L'instauration d'un dispositif de mensualisation pour la contribution sociale généralisée et la contribution pour le remboursement de la dette sociale est actuellement en cours d'expertise. Il soulève des questions spécifiques. En effet, contrairement à l'impôt sur le revenu ou aux impositions locales qui présentent en général une certaine régularité, tant de périodicité que de montant, ces contributions peuvent être assises sur des bases de calcul très évolutives. Ces spécificités doivent donc être prises en compte pour ne pas conduire à une application trop rigide d'un dispositif de mensualisation pour les contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40373

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 404

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1995